



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA	
	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Promotion de la lecture publique – Dispositif « Des livres à soi » - Poursuite, en 2024 - 2025, de la collaboration entre Dijon Métropole et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bourgogne-Franche-Comté

Une convention de financement a été signée pour l'année 2024 entre l'État (Direction régionale des affaires culturelles – DRAC de Bourgogne-Franche-Comté) et Dijon métropole afin de poursuivre leur collaboration en matière culturelle, et plus précisément autour de la structuration et de la promotion de la lecture publique, engagée dès 2016, à l'échelle du Contrat de ville métropolitain, via la signature d'un Contrat Territoire Lecture – (CTL) arrivé à échéance fin 2023.

Depuis 2019, le CTL métropolitain a permis de déployer le dispositif de médiation littéraire « Des livres à soi » dans les Quartiers Politique de la ville (QPV) des communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant. Cette action démocratise la lecture et prévient l'illettrisme en recourant au livre jeunesse comme vecteur d'inclusion sociale et de soutien à la parentalité.

Elle permet la mise en œuvre concrète d'objectifs communs à la DRAC et à Dijon métropole, en faveur du développement de la lecture publique et de l'accès à la culture, et contribue ainsi à la lutte contre les inégalités face à la maîtrise de la langue, garante de l'intégration aux plans social, culturel et professionnel.

Sur le territoire métropolitain, depuis 2019, ce sont ainsi près d'une soixantaine de professionnels de structures socioculturelles et éducatives (Centres sociaux, Maisons d'éducation populaire, Centres de loisirs, Crèches, Programme de réussite éducative – PRE) et des bibliothèques municipales qui se sont engagés et ont été formés à la conduite de cette action, et plus de deux cent familles qui en ont bénéficié.

C'est pour assurer la continuité de ce dispositif que la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté souhaite renouveler en 2025 son soutien financier en versant à Dijon métropole une subvention spécifique d'un montant de 6 000 €, pour assurer l'organisation, l'animation, la coordination ainsi que l'évaluation du dispositif « Des livres à soi » pour l'ensemble des six territoires concernés.

A ce titre, Dijon métropole met à disposition un poste de chargée de projet dédié à ces missions. Ce poste de catégorie A sera valorisé à hauteur de 4 500 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le versement par la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté à Dijon métropole, pour la session 2024 – 2025, d'une subvention au titre de la poursuite du dispositif « Des livres à soi », pour un montant total de 6 000 € ;
- **d'approuver** le projet de convention de financement à conclure dans ce cadre ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit projet de convention annexé au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 41	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

